



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## DB N°04-2023 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT, et son article L.2121-31, qui précise que le comité syndical doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du receveur

VU le compte de gestion 2022 ci-annexé, présenté par Mme Alida Boishus, directrice, dont :

- La balance générale des comptes présentés dans l'ordre croissant
- Un compte de résultats 2022
- Un bilan au 31 décembre 2022.

VU le visa sur chiffres et la certification de la Direction Départementale des Finances Publiques sur le compte de gestion 2022 de l'EPAB, en date du 16 février 2023

VU l'égalité de résultat entre le compte de gestion 2022, retraçant la comptabilité tenue par Joël GARIN, comptable, et le compte administratif 2022 retraçant la comptabilité administrative tenue par Joël BLAIZE, ordonnateur durant l'exercice 2022

**CONSIDERANT** que le compte de gestion n'appelle ni observations, ni réserves de la part de l'ordonnateur

Les comptes sont arrêtés comme suit, avec l'intégration des reports de l'exercice 2021 :

- en fonctionnement : un excédent de clôture de 102 543.94 euros
- en investissement : un excédent de clôture de 181 595,53 euros

Le Président, entendu,

**Il est proposé au comité syndical :**

- o **De constater l'égalité des résultats comptables entre le compte de gestion et le compte administratif,**
- o **D'approuver le compte de gestion 2022.**

*Le comité syndical :*

- o *Membres présents : 8*
- o *Pouvoirs : 1*
- o *Votants : 9*

***Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).***

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE  
Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ**  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB



**DB N°05-2023 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022****PREALABLE :**

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur de l'EPAB, lorsque le compte administratif du syndicat mixte est débattu, le comité syndical élit un président de séance. Le président du comité syndical, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Président de l'EPAB sollicite les membres du comité syndical pour élire un président de séance. Il propose que le 1<sup>er</sup> vice-président soit élu président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Le Président soumet au vote à main levée la candidature d'Hugues TUPIN, 1<sup>er</sup> vice-président du comité syndical.

*Le comité syndical :*

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

**Le comité syndical désigne à l'unanimité Hugues TUPIN, président de séance pour le vote du compte administratif 2022.**

**RAPPORTEUR : HUGUES TUPIN, PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT,

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB,

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU le compte de gestion 2022,

VU l'égalité de résultat entre le compte de gestion et le compte administratif,

VU la présentation du compte administratif 2022 par Alida Boishus, directrice de l'EPAB, pour le Président, et le document ci-annexé,



En intégrant les reports de l'exercice 2021, les résultats sont arrêtés comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de clôture de 102 543.94 euros
- En investissement : un excédent de clôture de 181 595.53 euros.

Le Président entendu,

Le débat étant clos, le Président se retire.

A la demande du Président de séance,

**Il est proposé au comité syndical :**

- **D'approuver les résultats du compte administratif 2022 rappelés ci-dessus, et détaillés dans le compte administratif ci-annexé.**

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 7*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 8*

***Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).***

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE  
Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**

*Joël*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## DB N°06-2023 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

---

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT

**CONSIDERANT** l'égalité de résultat entre le compte de gestion et le compte administratif

**CONSIDERANT** l'approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022, faisant apparaître :

- en section d'investissement : un résultat cumulé au 31.12.2022 (y compris les restes à réaliser) de 4 713.46 euros
- en section de fonctionnement : un résultat cumulé au 31.12.2022 de 102 543.94 euros

Le Président, entendu,

Il est proposé au comité syndical d'affecter :

- au compte 001, en solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 4713.46 € en recette
- au compte 002, en résultat de fonctionnement reporté de 102 543.94 € en recette.

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

*Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).*

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ PRESENTS : 8

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ EXCUSES : 5

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ POUVOIR : 1

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN

■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## DB N°07-2023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

### RAPPORTEUR : PRESIDENT DE L'EPAB

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts, dont :

- la maîtrise d'ouvrage de l'animation, d'étude et des travaux concourant, notamment, à la lutte contre les pollutions diffuses
- la maîtrise d'ouvrage de l'animation, d'étude et des travaux concourant à la restauration des milieux aquatiques
- la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du SAGE.

**CONSIDERANT** la présentation du budget primitif 2023 de l'EPAB ci-annexé

**CONSIDERANT** les éléments suivants :

Le budget primitif 2023 est établi sur les dépenses prévisionnelles, qui permettront la réalisation du prévisionnel d'actions 2023 suivant :

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez**
  - La coordination générale
  - Les animations thématiques, avec appui aux communes et EPCI du territoire
  - Le suivi de la qualité de l'eau sur les phytosanitaires
  - La coordination de la communication, avec la refonte du site web
  - La réalisation du tableau de bord du SAGE
  - L'appui au système d'information géographique : structuration, traitement, bancarisation et mises en forme des données
  - Les frais de fonctionnement de la CLE
  - L'adhésion à l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)
- L'élaboration de l'atlas socio-culturel du Lapic sur 2023-2024**
- La mise en œuvre et la finalisation du projet Interreg sur la prévention des pollutions plastiques**
  - La coordination générale et finalisation administrative du projet
  - La finalisation des actions pour réduire et enlever les plastiques sur le territoire
  - La mise en œuvre des dernières actions permettant d'amener un changement de comportement des acteurs du territoire par rapport au plastique sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023

- La mise en œuvre des actions du contrat de territoire 2022-2024, pour la lutte contre les marées vertes, sur 2023**
  - La coordination générale
  - L'animation du volet agricole et foncier, avec des actions collectives et individuelles, dont le déploiement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
  - La communication agricole
  - L'accompagnement individuel (diagnostics et conseils) des agriculteurs dans le cadre de la procédure ZSCE et du dispositif régional d'accompagnement
  - L'animation du volet valorisation économique des produits agricoles locaux et/ou bio, en lien avec la restauration collective, par la mise en œuvre de différentes actions
  - L'animation d'un volet milieux naturels, avec la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides, incluant la restauration, le suivi, la gestion et l'évaluation de zones humides dégradées, ainsi qu'une mission pour la prospection et l'acquisition foncière, la communication.
  - L'animation d'un volet transversal, dont la communication générale, le suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraines sur les nitrates, la gestion des stations de jaugeage
  
- La coordination des deux PSE Ris et Lapic-Stalas-Kergaoulédan, et l'accompagnement des 30 agriculteurs engagés, avec la gestion des aides associées par convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne**
  
- L'animation et la mise en œuvre des travaux sur le bocage**, incluant le programme Breizh bocage, ainsi que la réalisation de prestations d'accompagnements pour la création de bocage avec Douarnenez communauté et des agriculteurs
  
- Les frais de structure** de l'EPAB associés à ses missions.

L'engagement des actions liées au nouveau contrat de territoire 2022-2024 reste conditionné à l'octroi d'accords de subventions de la part des partenaires financiers.

Le budget primitif 2023 est le suivant :

■ **Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
1 242 739.35 euros	1 242 739.35 euros

■ **Section d'investissement**

Dépenses	Recettes
567 131.35 euros	567 131.35 euros

**CONSIDERANT** l'avis favorable sur les actions à mener en 2023 du bureau du comité syndical réuni les 17 février et 7 mars 2023



Il est proposé au comité syndical :

- d'adopter le budget primitif 2023, tel que présenté ci-dessus, et ci-annexé
- de valider le versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion à l'APPCB, d'un montant de 1400 euros

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ**

**Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Syndicat mixte - ETB PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGT DE LA BAIE  
DE DOUARNENEZ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20003086400025

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DOUARNENEZ

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	30

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	31
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	32
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33



autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la régie simple et assurés au moins de la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
29090ETB PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGT DE LA BAI  
DOUARNENEZ  
BUDGET PRINCIPAL

Affiché le BP (projet de budget)


ID : 029-200030864-20230317-B\_P\_2023-BF

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I**  
**A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,34 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107,21 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	49,74 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
65888

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 242 739,35	1 140 195,41
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 102 543,94
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>1 242 739,35</b>	<b>1 242 739,35</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	388 867,82	384 154,36
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	178 263,53	1 381,46
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 181 595,53
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>567 131,35</b>	<b>567 131,35</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 809 870,70</b>	<b>1 809 870,70</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	916 916,72	0,00	734 898,71	0,00	734 898,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	496 121,99	0,00	444 258,10	0,00	444 258,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 360,00	0,00	21 505,00	0,00	21 505,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 439 398,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 661,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 661,81</b>
66	Charges financières	1 450,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00
67	Charges exceptionnelles	18 630,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 462 478,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 222 411,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 222 411,81</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	13 811,71		5 622,76	0,00	5 622,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 453,29		14 704,78	0,00	14 704,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 265,00</b>		<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>	<b>20 327,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 486 743,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 739,35</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 739,35</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>
--	---------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	103 587,48	0,00	103 587,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 428 756,14	0,00	1 036 606,93	0,00	1 036 606,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>102 543,94</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>
--	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>20 327,54</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 029-200030864-20230317-B\_P\_2023-BF

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 689,00	2 000,00	1 700,00	0,00	3 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 974,00	9 000,00	46 325,00	0,00	55 325,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>46 663,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>48 025,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 025,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	180 000,00	167 263,53	340 842,82	0,00	508 106,35
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>226 663,00</b>	<b>178 263,53</b>	<b>388 867,82</b>	<b>0,00</b>	<b>567 131,35</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>226 663,00</b>	<b>178 263,53</b>	<b>388 867,82</b>	<b>0,00</b>	<b>567 131,35</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>567 131,35</b>
---	-------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 812,00	1 381,46	21 560,00	0,00	22 941,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 812,00</b>	<b>1 381,46</b>	<b>21 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 941,46</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 800,00	0,00	1 424,00	0,00	1 424,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	10 078,61	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>19 278,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 424,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 424,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	180 000,00	0,00	340 842,82	0,00	340 842,82
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>210 090,61</b>	<b>1 381,46</b>	<b>363 826,82</b>	<b>0,00</b>	<b>365 208,28</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	13 811,71		5 622,76	0,00	5 622,76
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	10 453,29		14 704,78	0,00	14 704,78
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00



Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
 Reçu en préfecture le 28/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 029-200030864-20230317-B\_P\_2023-BF

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	VOTE (3)	TOTAL (= PAR + vote)
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		24 265,00		20 327,54	0,00	20 327,54
<b>TOTAL</b>		234 355,61	1 381,46	384 154,36	0,00	385 535,82

+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>181 595,53</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>567 131,35</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>20 327,54</b>
--	------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	734 898,71		734 898,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	444 258,10		444 258,10
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 505,00		21 505,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 750,00	0,00	1 750,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	14 704,78	14 704,78
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		5 622,76	5 622,76
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 222 411,81</b>	<b>20 327,54</b>	<b>1 242 739,35</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	3 700,00	0,00	3 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	55 325,00	0,00	55 325,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	508 106,35	0,00	508 106,35
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>567 131,35</b>	<b>0,00</b>	<b>567 131,35</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>567 131,35</b>
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	103 587,48		103 587,48
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 036 606,93		1 036 606,93
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,00	1,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 195,41</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>102 543,94</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 424,00	0,00	1 424,00
13	Subventions d'investissement	22 941,46	0,00	22 941,46
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		14 704,78	14 704,78
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	340 842,82	0,00	340 842,82
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		5 622,76	5 622,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>365 208,28</b>	<b>20 327,54</b>	<b>385 535,82</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>181 595,53</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>567 131,35</b>
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>916 916,72</b>	<b>734 898,71</b>	<b>0,00</b>
60622	Carburants	3 000,00	3 754,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	355,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	350,00	435,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	76 197,00	5 250,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 330,00	1 160,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 775,00	2 547,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	60,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	1 067,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	606 505,67	500 443,91	0,00
6132	Locations immobilières	9 837,36	10 545,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	50,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 240,00	3 500,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 050,00	1 785,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 672,00	500,00	0,00
6156	Maintenance	5 268,00	5 008,62	0,00
6161	Multirisques	3 361,09	3 626,34	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	700,00	0,00
617	Etudes et recherches	149 220,00	152 520,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 205,00	981,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 970,00	1 150,00	0,00
6226	Honoraires	5 800,00	4 780,00	0,00
6228	Divers	0,00	1 500,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 650,00	2 800,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 440,00	3 030,00	0,00
6233	Foires et expositions	2 130,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	18 950,00	5 550,00	0,00
6238	Divers	0,00	150,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 400,00	4 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 580,00	1 264,00	0,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 705,00	6 071,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	5 304,60	5 035,84	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 540,00	1 570,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 560,00	0,00
63512	Taxes foncières	350,00	400,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	236,00	250,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>496 121,99</b>	<b>444 258,10</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 050,00	1 500,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	319,72	281,56	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 680,32	5 755,66	0,00
6411	Personnel titulaire	105 613,36	117 925,15	0,00
6413	Personnel non titulaire	233 525,58	181 323,52	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 071,99	70 773,28	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 038,37	39 995,33	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 458,62	10 087,56	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 327,00	12 304,50	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 756,00	2 332,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 281,03	1 079,54	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	900,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 360,00</b>	<b>21 505,00</b>	<b>0,00</b>
6512	Droits d'utilisat <sup>n</sup> - informatique nuage	30,00	50,00	0,00
6531	Indemnités	18 400,00	18 600,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	780,00	800,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>n</sup> , personnes privée	5 150,00	50,00	0,00
65888	Autres	0,00	5,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>1 439 398,71</b>	<b>1 200 661,81</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 450,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>
6616	Intérêts bancaires, opéral <sup>n</sup> financement	1 200,00	1 500,00	0,00
6688	Autres	250,00	250,00	0,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions (3)	Vote (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	18 630,00	10 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 630,00	10 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 000,00	10 000,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>1 462 478,71</b>	<b>1 222 411,81</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	13 811,71	5 622,76	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	10 453,29	14 704,78	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	10 453,29	14 704,78	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 265,00</b>	<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>24 265,00</b>	<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 486 743,71</b>	<b>1 242 739,35</b>	<b>0,00</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	900,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	900,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	103 587,48	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	103 587,48	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 428 756,14	1 036 606,93	0,00
74718	Autres participations Etat	11 720,00	4 500,00	0,00
7472	Participat° Régions	105 788,76	91 636,02	0,00
7473	Participat° Départements	48 070,00	67 352,83	0,00
74748	Participat° Autres communes	3 164,38	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	381 207,17	316 044,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	150 000,00	103 939,27	0,00
7478	Participat° Autres organismes	663 727,43	453 134,81	0,00
7488	Autres attributions et participations	65 078,40	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>1 140 195,41</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>102 543,94</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 242 739,35</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 689,00	1 700,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 689,00	1 700,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	41 974,00	46 325,00	0,00
2111	Terrains nus	17 500,00	38 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 854,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	2 811,00	2 825,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	809,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		46 663,00	48 025,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45811	45821 (6)	180 000,00	340 842,82	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		180 000,00	340 842,82	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>226 663,00</b>	<b>388 867,82</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>226 663,00</b>	<b>388 867,82</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	178 263,53
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>567 131,35</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 812,00	21 560,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 312,00	8 085,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 500,00	13 475,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 812,00</b>	<b>21 560,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 878,61	1 424,00	0,00
10222	FCTVA	4 800,00	1 424,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 078,61	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 400,00	0,00	0,00
1387	Subv non transf. Budget communautaire FS	4 400,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>19 278,61</b>	<b>1 424,00</b>	<b>0,00</b>
45821	45821 (5)	180 000,00	340 842,82	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>180 000,00</b>	<b>340 842,82</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>210 090,61</b>	<b>363 826,82</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	13 811,71	5 622,76	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 453,29	14 704,78	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 904,40	1 946,40	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	176,35	1 242,91	0,00
28182	Matériel de transport	3 293,38	3 293,38	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 783,66	6 820,26	0,00
28184	Mobilier	1 295,50	1 401,83	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 265,00</b>	<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 265,00</b>	<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>234 355,61</b>	<b>384 154,36</b>	<b>0,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

567 131,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie.(2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Catégorie d'emprunt (8)											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N									
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00																	
1687 Autres dettes (total)					0,00																	
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le  
ID : 029-200030864-20230317-B\_P\_2023-BF

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Affiché le

ID : 029-200030864-20230317-B\_P\_2023-BF

## ETB PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGI DE LA BAIE DE DOUARNENEZ - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2023

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérifiable endossement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



Envoyé en préfecture le 28/03/2023	
Reçu en préfecture le 28/03/2023	
Affiché le	IV
ID : 029-200030864-20230317-B_P_2023-BF	A2.7

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>
<b>AUTRES DETTES</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-06-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051	2	27/06/2012
L	213	10	27/06/2012
L	21571 Matériel roulant - Voirie	5	27/06/2012
L	2182 Matériel de transport	5	27/06/2012
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	27/06/2012
L	2184 Mobilier	10	27/06/2012

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

**A6.1**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>178 263,53</b>	<b>0,00</b>	<b>178 263,53</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>21 751,54</b>	<b>III</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 424,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	1 424,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>20 327,54</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 946,40	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 242,91	0,00
28182	Matériel de transport	3 293,38	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 820,26	0,00
28184	Mobilier	1 401,83	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 622,76	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>21 751,54</b>	<b>1 381,46</b>	<b>181 595,53</b>	<b>0,00</b>	<b>204 728,53</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>178 263,53</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>204 728,53</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>26 465,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 4581	Intitulé de l'opération : 45821	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	45811 Dépenses nouvelles (5)	4 371,47	167 263,53	0,00	167 263,53
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	4 371,47	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	45811 Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	167 263,53	0,00	167 263,53
	<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>4 371,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (b)</b>				
	45821 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	171 635,00	0,00	0,00	0,00
	040 Financement par le mandataire	171 635,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>171 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 140 195,41</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## DB N°07-2023 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

### RAPPORTEUR : PRESIDENT DE L'EPAB

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts, dont :

- la maîtrise d'ouvrage de l'animation, d'étude et des travaux concourant, notamment, à la lutte contre les pollutions diffuses
- la maîtrise d'ouvrage de l'animation, d'étude et des travaux concourant à la restauration des milieux aquatiques
- la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du SAGE.

**CONSIDERANT** la présentation du budget primitif 2023 de l'EPAB ci-annexé

**CONSIDERANT** les éléments suivants :

Le budget primitif 2023 est établi sur les dépenses prévisionnelles, qui permettront la réalisation du prévisionnel d'actions 2023 suivant :

- L'animation et la mise en œuvre du SAGE de la baie de Douarnenez**
  - La coordination générale
  - Les animations thématiques, avec appui aux communes et EPCI du territoire
  - Le suivi de la qualité de l'eau sur les phytosanitaires
  - La coordination de la communication, avec la refonte du site web
  - La réalisation du tableau de bord du SAGE
  - L'appui au système d'information géographique : structuration, traitement, bancarisation et mises en forme des données
  - Les frais de fonctionnement de la CLE
  - L'adhésion à l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB)
- L'élaboration de l'atlas socio-culturel du Lapic sur 2023-2024**
- La mise en œuvre et la finalisation du projet Interreg sur la prévention des pollutions plastiques**
  - La coordination générale et finalisation administrative du projet
  - La finalisation des actions pour réduire et enlever les plastiques sur le territoire
  - La mise en œuvre des dernières actions permettant d'amener un changement de comportement des acteurs du territoire par rapport au plastique sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023



- La mise en œuvre des actions du contrat de territoire 2022-2024, pour la lutte contre les marées vertes, sur 2023**
  - La coordination générale
  - L'animation du volet agricole et foncier, avec des actions collectives et individuelles, dont le déploiement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
  - La communication agricole
  - L'accompagnement individuel (diagnostics et conseils) des agriculteurs dans le cadre de la procédure ZSCE et du dispositif régional d'accompagnement
  - L'animation du volet valorisation économique des produits agricoles locaux et/ou bio, en lien avec la restauration collective, par la mise en œuvre de différentes actions
  - L'animation d'un volet milieux naturels, avec la mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur les zones humides, incluant la restauration, le suivi, la gestion et l'évaluation de zones humides dégradées, ainsi qu'une mission pour la prospection et l'acquisition foncière, la communication.
  - L'animation d'un volet transversal, dont la communication générale, le suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraines sur les nitrates, la gestion des stations de jaugeage
  
- La coordination des deux PSE Ris et Lapic-Stalas-Kergaoulédan, et l'accompagnement des 30 agriculteurs engagés, avec la gestion des aides associées par convention de mandat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne**
  
- L'animation et la mise en œuvre des travaux sur le bocage**, incluant le programme Breizh bocage, ainsi que la réalisation de prestations d'accompagnements pour la création de bocage avec Douarnenez communauté et des agriculteurs
  
- Les frais de structure** de l'EPAB associés à ses missions.

L'engagement des actions liées au nouveau contrat de territoire 2022-2024 reste conditionné à l'octroi d'accords de subventions de la part des partenaires financiers.

Le budget primitif 2023 est le suivant :

■ **Section de fonctionnement**

Dépenses	Recettes
1 242 739.35 euros	1 242 739.35 euros

■ **Section d'investissement**

Dépenses	Recettes
567 131.35 euros	567 131.35 euros

**CONSIDERANT** l'avis favorable sur les actions à mener en 2023 du bureau du comité syndical réuni les 17 février et 7 mars 2023

Il est proposé au comité syndical :

- d'adopter le budget primitif 2023, tel que présenté ci-dessus, et ci-annexé
- de valider le versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion à l'APPCB, d'un montant de 1400 euros

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ**

**Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ PRESENTS : 8

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ EXCUSES : 5

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ POUVOIR : 1

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN

■ ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## **DB08-2023 : MODALITES DES APPELS A COTISATIONS 2023**

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU les différentes clés de répartition pour le calcul des cotisations des membres en fonction de la nature des actions engagées, précisées dans les statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°18-2022 concernant la demande de subvention pour les travaux Breizh bocage de la campagne 2022-2023, du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022

VU la délibération DB N°27-2022 concernant la demande de subvention pour l'animation du programme Breizh bocage 2023, du comité syndical du 16 décembre 2022

VU la délibération DB N°30-2022 concernant la demande de subvention pour les actions du contrat territorial de la baie de Douarnenez et le SAGE, année 2023, du comité syndical du 16 décembre 2022

VU la délibération DB N°07-2023 du comité syndical du 17 mars 2023 validant le budget primitif 2023

**CONSIDERANT** les éléments prévisionnels 2023 suivants :

Les statuts modifiés de l'EPAB validés en comité syndical du 13 septembre 2019 sont toujours en instance, dans l'attente des décisions de la CCPCAM et de la CCCSPR. Les démarches au sein de ces deux EPCI sont en cours, ce qui laissent entrevoir une issue favorable pour la fin d'année 2023 – début d'année 2024 avec la publication de l'arrêté préfectoral modificatif des statuts de l'EPAB.

Dans l'attente, pour permettre une participation financière partagée et équitable des différents EPCI aux actions déployées par l'EPAB sur le territoire, et au regard des discussions au sein du bureau de l'EPAB, ainsi que lors de la réunion avec les DGS des EPCI concernés, il est proposé de mettre en place des accords financiers avec les EPCI non membres de l'EPAB, selon le collège concerné, pour permettre une contribution financière aux actions menées en 2023. Cela concerne QBO, CCCSPR et CCHPB, au sein du collège des non producteurs d'eau.

Les actions menées par l'EPAB font l'objet de demandes de subventions annuelles pour les actions entrant dans le cadre du SAGE, du contrat territorial algues vertes 2022-2024, du programme milieux aquatiques, du programme breizh bocage. Le programme Interreg sur la prévention de la pollution plastique arrive à son terme le 30 juin 2023, avec un taux de financement de l'Europe de 69 %. La réalisation de l'atlas socio-culturel du Lapic est subventionnée par la Région, à hauteur de 70 % pour les 2 ans du projet (2023-2024).



La maquette financière du contrat territorial 2022-2024 est globalement stabilisée, avec toutefois des ajustements, dont la maîtrise d'ouvrage de la coordination des accompagnements individuels et des chantiers collectifs, qui seront confiés à la chambre d'agriculture par la DDTM29 à partir de 2023. Le contrat territorial devrait être co-signé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. De fait, avec une demande de subvention annuelle, seule l'obtention des accords de subventions permettront d'acter le taux accordé et le montant de la dépense éligible pour l'année en cours, avec les partenaires financeurs que sont l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

L'élaboration du BP2023 a été établie avec des éléments plus précis qu'en 2022, sur la nature des actions subventionnables et des taux de participation des partenaires. Les trop-perçus de cotisations versés sur 2022 du fait de la non réalisation de certaines actions sont déduits des montants appelés en 2023 (exemple site web du sage, acquisition nouveau serveur, travaux breizh bocage de la campagne 2022-2023, étude prospective foncière, étude SIG ...). Une petite marge de sécurité est conservée, car les versements des soldes des subventions peuvent être plus ou moins longs et ne pas couvrir l'ensemble de la dépense selon l'accord financier reçu. Par ailleurs, en 2022, 80 % de la cotisation a été appelée, et non 100 %.

Les montants des cotisations 2023 proposés dans le tableau ci-dessous sont prévisionnels.

Comme pour 2022, tenant compte des besoins d'avances de trésorerie à engager pour la réalisation des opérations, avant l'obtention des soldes de subventions, il est proposé d'appeler le versement de la cotisation en deux fois, à 80 % dès le vote du BP2023, et 20% sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, au regard des besoins. Pour mémoire, sur 2022, les 20 % restants n'ont pas été appelés.

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation 2023 en €	Cotisation 2022 en €	Cotisation 2021 en €	Cotisation 2020 en €
Membres non producteurs d'eau	CCPCAM	61 215	78 060	59 803	63 704
	CCPCP	64 943	97 949	69 001	91 895
	Douarnenez Communauté	92 057	123 759	96 938	116 744
	QBO*	26 350	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun	-	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	4 277	-	-	-
	CCHPB*	3 101	2 355	-	-
Membres producteurs d'eau	CCPCAM	11 094	12 917	9 104	8 481
	CCPCP	2 852	3 110	2 184	2 068
	QBO	217	285	301	382
	Douarnenez Communauté	11 328	12 170	8 486	8 167
<b>TOTAL</b>		<b>277 434 €</b>	<b>369 669 €</b>	<b>249 777 €</b>	<b>296 260 €</b>

\* Accord financier à établir sur 2023 - membres en attente de la validation des statuts modifiés par arrêté préfectoral

L'évolution des cotisations depuis 2012 est proposée en document annexe.



## ANNEXE DB08-2023 : Evolution des cotisations des membres de l'EPAB, en euros

MEMBRES	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
<b>COLLEGE DES NON PRODUCTEUR D'EAU</b>												
CCPCAM	61 215	78 060	59 803	63 704	39 699,35	21 547,12	31 090,12	39 066,85	28 940,69	33 997	34 751	8 055
CCPCP	64 943	97 949	69 001	91 895	93 305,39 + 28 297,02	38 334,12	52 452,98	66 809,67	70 098,35	82 159	124 647	5 372
Douarnenez Communauté	92 057	123 759	96 938	116 744	74 476,24	39 493,45	42 518,86	64 627,01	63 166,22	69 776	86 724	7 483
Beuzec Cap Sizun	4 277	4 703	3 960	4 819	1 234,00 2 355,03	3022,52	871,07	5 243,97	792,46	1 191	1 437	679
CCCSPR*												
CCHPB*	3 101	2 355	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
QBO*	26 350	34 361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CD29							5 439,26	9 619,34	8 015,03	14 283	12 391	3 441
<b>COLLEGE DES PRODUCTEURS D'EAU</b>												
CCPCAM	11 094	12 917	9 104	8 481	10 097,00	3 660,93	5 086,24	8 887,11	4 225,17	6 317	7 801	3 773
CCPCP	2 852	3 110	2 184	2 068								
Saint Nic					1 105,28	360,56	500,94	885,99	493,86	767	979	402
Plomodiern					1 546,36	643,53	894,10	1 575,37	780,69	1 165	1 433	620
QBO	217	285	301	382	540,11	202,84	281,82	520,44	274,70	394	473	200
Douarnenez Communauté	11 328	12 170	8 486	8 167	10 403,71	3 655,81	5 079,15	8 717,58 (Dz)	4 255,43 (Dz)	7 070 (Dz)	8 866 (Dz)	4 259 (Dz)
<b>TOTAL</b>	<b>277 434</b>	<b>369 669</b>	<b>249 777</b>	<b>296 260</b>	<b>278 159,81</b>	<b>110 920,88</b>	<b>144 214</b>	<b>206 183</b>	<b>181 043</b>	<b>217 119</b>	<b>279 502</b>	<b>34 284</b>



Il est proposé au comité syndical :

- d'acter le prévisionnel des cotisations des membres actuels et futurs de l'EPAB pour les différents programmes d'actions menés en 2023,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement des cotisations auprès des EPCI, dès que la présente délibération aura revêtu un caractère exécutoire,
- d'autoriser le Président à signer les accords financiers et conventions avec les EPCI non membres de l'EPAB, pour contribuer au financement partagé des dépenses concernant leur territoire
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB



## **DB08-2023 : MODALITES DES APPELS A COTISATIONS 2023**

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU les différentes clés de répartition pour le calcul des cotisations des membres en fonction de la nature des actions engagées, précisées dans les statuts de l'EPAB

VU la délibération DB N°18-2022 concernant la demande de subvention pour les travaux Breizh bocage de la campagne 2022-2023, du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022

VU la délibération DB N°27-2022 concernant la demande de subvention pour l'animation du programme Breizh bocage 2023, du comité syndical du 16 décembre 2022

VU la délibération DB N°30-2022 concernant la demande de subvention pour les actions du contrat territorial de la baie de Douarnenez et le SAGE, année 2023, du comité syndical du 16 décembre 2022

VU la délibération DB N°07-2023 du comité syndical du 17 mars 2023 validant le budget primitif 2023

**CONSIDERANT** les éléments prévisionnels 2023 suivants :

Les statuts modifiés de l'EPAB validés en comité syndical du 13 septembre 2019 sont toujours en instance, dans l'attente des décisions de la CCPCAM et de la CCCSPR. Les démarches au sein de ces deux EPCI sont en cours, ce qui laissent entrevoir une issue favorable pour la fin d'année 2023 – début d'année 2024 avec la publication de l'arrêté préfectoral modificatif des statuts de l'EPAB.

Dans l'attente, pour permettre une participation financière partagée et équitable des différents EPCI aux actions déployées par l'EPAB sur le territoire, et au regard des discussions au sein du bureau de l'EPAB, ainsi que lors de la réunion avec les DGS des EPCI concernés, il est proposé de mettre en place des accords financiers avec les EPCI non membres de l'EPAB, selon le collège concerné, pour permettre une contribution financière aux actions menées en 2023. Cela concerne QBO, CCCSPR et CCHPB, au sein du collège des non producteurs d'eau.

Les actions menées par l'EPAB font l'objet de demandes de subventions annuelles pour les actions entrant dans le cadre du SAGE, du contrat territorial algues vertes 2022-2024, du programme milieux aquatiques, du programme breizh bocage. Le programme Interreg sur la prévention de la pollution plastique arrive à son terme le 30 juin 2023, avec un taux de financement de l'Europe de 69 %. La réalisation de l'atlas socio-culturel du Lapic est subventionnée par la Région, à hauteur de 70 % pour les 2 ans du projet (2023-2024).

La maquette financière du contrat territorial 2022-2024 est globalement stabilisée, avec toutefois des ajustements, dont la maîtrise d'ouvrage de la coordination des accompagnements individuels et des chantiers collectifs, qui seront confiés à la chambre d'agriculture par la DDTM29 à partir de 2023. Le contrat territorial devrait être co-signé d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023. De fait, avec une demande de subvention annuelle, seule l'obtention des accords de subventions permettront d'acter le taux accordé et le montant de la dépense éligible pour l'année en cours, avec les partenaires financeurs que sont l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

L'élaboration du BP2023 a été établie avec des éléments plus précis qu'en 2022, sur la nature des actions subventionnables et des taux de participation des partenaires. Les trop-perçus de cotisations versés sur 2022 du fait de la non réalisation de certaines actions sont déduits des montants appelés en 2023 (exemple site web du sage, acquisition nouveau serveur, travaux breizh bocage de la campagne 2022-2023, étude prospective foncière, étude SIG ...). Une petite marge de sécurité est conservée, car les versements des soldes des subventions peuvent être plus ou moins longs et ne pas couvrir l'ensemble de la dépense selon l'accord financier reçu. Par ailleurs, en 2022, 80 % de la cotisation a été appelée, et non 100 %.

Les montants des cotisations 2023 proposés dans le tableau ci-dessous sont prévisionnels.

Comme pour 2022, tenant compte des besoins d'avances de trésorerie à engager pour la réalisation des opérations, avant l'obtention des soldes de subventions, il est proposé d'appeler le versement de la cotisation en deux fois, à 80 % dès le vote du BP2023, et 20% sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, au regard des besoins. Pour mémoire, sur 2022, les 20 % restants n'ont pas été appelés.

Collège	Membres de l'EPAB	Cotisation 2023 en €	Cotisation 2022 en €	Cotisation 2021 en €	Cotisation 2020 en €
Membres non producteurs d'eau	CCPCAM	61 215	78 060	59 803	63 704
	CCPCP	64 943	97 949	69 001	91 895
	Douarnenez Communauté	92 057	123 759	96 938	116 744
	QBO*	26 350	34 361	-	-
	Beuzec Cap Sizun	-	4 703	3 960	4 819
	CdC Cap Sizun - Pointe du Raz*	4 277	-	-	-
	CCHPB*	3 101	2 355	-	-
Membres producteurs d'eau	CCPCAM	11 094	12 917	9 104	8 481
	CCPCP	2 852	3 110	2 184	2 068
	QBO	217	285	301	382
	Douarnenez Communauté	11 328	12 170	8 486	8 167
<b>TOTAL</b>		<b>277 434 €</b>	<b>369 669 €</b>	<b>249 777 €</b>	<b>296 260 €</b>

\* Accord financier à établir sur 2023 - membres en attente de la validation des statuts modifiés par arrêté préfectoral

L'évolution des cotisations depuis 2012 est proposée en document annexe.



## ANNEXE DB08-2023 : Evolution des cotisations des membres de l'EPAB, en euros

MEMBRES	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
<b>COLLEGE DES NON PRODUCTEUR D'EAU</b>												
CCPCAM	61 215	78 060	59 803	63 704	39 699,35	21 547,12	31 090,12	39 066,85	28 940,69	33 997	34 751	8 055
CCPCP	64 943	97 949	69 001	91 895	93 305,39 + 28 297,02	38 334,12	52 452,98	66 809,67	70 098,35	82 159	124 647	5 372
Douarnenez Communauté	92 057	123 759	96 938	116 744	74 476,24	39 493,45	42 518,86	64 627,01	63 166,22	69 776	86 724	7 483
Beuzec Cap Sizun CCCSPR*	4 277	4 703	3 960	4 819	1 234,00 2 355,03	3022,52	871,07	5 243,97	792,46	1 191	1 437	679
CCHPB*	3 101	2 355	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
QBO*	26 350	34 361	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CD29							5 439,26	9 619,34	8 015,03	14 283	12 391	3 441
<b>COLLEGE DES PRODUCTEURS D'EAU</b>												
CCPCAM	11 094	12 917	9 104	8 481	10 097,00	3 660,93	5 086,24	8 887,11	4 225,17	6 317	7 801	3 773
CCPCP	2 852	3 110	2 184	2 068								
Saint Nic					1 105,28	360,56	500,94	885,99	493,86	767	979	402
Plomodiern					1 546,36	643,53	894,10	1 575,37	780,69	1 165	1 433	620
QBO	217	285	301	382	540,11	202,84	281,82	520,44	274,70	394	473	200
Douarnenez Communauté	11 328	12 170	8 486	8 167	10 403,71	3 655,81	5 079,15	8 717,58 (Dz)	4 255,43 (Dz)	7 070 (Dz)	8 866 (Dz)	4 259 (Dz)
<b>TOTAL</b>	<b>277 434</b>	<b>369 669</b>	<b>249 777</b>	<b>296 260</b>	<b>278 159,81</b>	<b>110 920,88</b>	<b>144 214</b>	<b>206 183</b>	<b>181 043</b>	<b>217 119</b>	<b>279 502</b>	<b>34 284</b>

Il est proposé au comité syndical :

- d'acter le prévisionnel des cotisations des membres actuels et futurs de l'EPAB pour les différents programmes d'actions menés en 2023,
- d'autoriser le Président à solliciter le versement des cotisations auprès des EPCI, dès que la présente délibération aura revêtu un caractère exécutoire,
- d'autoriser le Président à signer les accords financiers et conventions avec les EPCI non membres de l'EPAB, pour contribuer au financement partagé des dépenses concernant leur territoire
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

**DB N°09-2023 : ETAT DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORTEUR : JOEL BLAIZE**

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

**CONSIDERANT** qu'il appartient au comité syndical de créer les emplois

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'EPAB de se doter de moyens humains nécessaires pour assurer les missions décrites dans les statuts de l'EPAB

**CONSIDERANT** l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par le comité syndical, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée

**CONSIDERANT** l'état des effectifs au 31.12.2022, ci-annexé

**Il est proposé au comité syndical :**

**- d'acter l'état des effectifs tel que présenté**

***Le comité syndical :***

- ***Membres présents : 8***
- ***Pouvoirs : 1***
- ***Votants : 9***

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

**ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ**





## Annexe DB n°09-2023 - Tableau des effectifs – Etat au 31.12.2022

### ■ EMPLOIS PERMANENTS

Date et n° délibération portant création / modification du poste	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail (temps plein en %)	Agent
<b>Filière administrative</b>								
Délibération n°20 du 27/06/2012	Rédacteur	B	35h00	Comptabilité - Secrétariat - RH	-	Titulaire	100%	1
<b>Filière technique</b>								
Délibération n°18 du 27/06/2012	Ingénieur principal	A	35h00	Direction générale des services et coordination du SAGE	-	Titulaire	100%	1
Délibération n°21 du 27/06/2012	Ingénieur	A	35h00	Coordinateur reconquête de la qualité des milieux naturels et aquatiques	-	CDI	100%	1
Délibération n°22 du 27/06/2012	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35h00	Technicien bocage	-	Titulaire	80%	1

■ EMPLOIS NON PERMANENTS

Date et n° délibération portant création du poste	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail (temps plein en %)	Agent
<b>Filière technique</b>								
Délibération n°18 du 05/11/2019	Ingénieur	A	35h00	Coordinateur du programme INTERREG 3P	-	Contrat de projet	100%	1
Délibération n°8 du 06/03/2020	Technicien	B	35h00	Assistant technique projet INTERREG 3 P	-	Contrat de projet	100%	1
Délibération n°19 du 01/07/2022	Ingénieur	A	28h00	Coordinateur PSE et accompagnement agricole	-	Contrat de projet	100%	1
Délibération n°29 du 10/12/2021	Technicien	B	35h00	Technicien bocage	-	Contrat de projet	100%	1
Délibération n°15 du 15/04/2022	Ingénieur	A	35h00	Coordinateur agriculture et foncier	-	Contrat de projet	100%	1

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 029-200030864-20230317-DB\_09\_2023-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POTTEVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secrétariat-RH de l'EPAB

## DB 10-2023 : ETAT DE LA LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS SUR L'ANNEE 2022

**RAPPORTEUR : JOËL BLAIZE**

L'article L2196-3 du Code de la commande publique oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées, pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT. Ces données sont à transmettre à l'observatoire économique de la commande publique (OECF), pour un recensement économique des contrats de la commande publique.

Dans le cadre de la présente délibération, l'information sur les marchés publics est donnée pour l'ensemble des marchés conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, par souci de transparence auprès des membres du syndicat.

Les marchés sont présentés en fonction de trois types de prestations (travaux, fournitures et services) avec des compléments informatiques.

Le syndicat mixte EPAB a ainsi attribué en 2022 les marchés suivants :

Objet	Date signature marché	Attributaires	Code postal	Montant en € HT
<b>Marchés de travaux – marchés de fournitures et services - tranche inférieure à 40 000,00 € HT</b>				
<b>2022-1 :</b> Réalisation d'analyses chimiques et de phytosanitaires d'eaux superficielles et d'analyses chimiques d'eaux souterraines	11/01/2022	LABOCEA	22440	27 989.70 €
<b>2022-2 :</b> Travaux de restauration de la zone humide dans la vallée du Stalas à Kerru « Moulin de Kerru » - Douarnenez	08/06/2022	LE ROUX	29710	39 262.50 €
<b>2022-3 :</b> Etude - Accompagnement des entreprises dans la prévention de la pollution plastique	15/03/2022	CONSULTANT SEAS	29200	14 850.00 €
<b>2022-5 :</b> Etude du projet de restauration d'une zone humide à Douarnenez -site « Le Carbon »	09/06/2022	ING CONCEPT	29400	2 500.00 €
<b>2022-8 :</b>		Groupement conjoint		



Enquête auprès des acteurs de la filière de recyclage des déchets plastiques agricoles en baie de Douarnenez « Enquête agricoles et valorisation des plastiques »	25/08/2022	SCE	44262	20 478.00 €
« Stratégie de réduction de la pollution plastique »	25/08/2022	CONSULTANT SEAS	29200	5 355.00 €
2022-10 : Filet macro-déchets Tréboul - fourniture et pose d'un dispositif hydrofilet	12/05/2022	HYDROCONCEPT	78190	6 541.91 €
<b>Marchés de travaux – marchés de fournitures et services – tranche de 40 000.00 € HT à 89 999.99 HT</b>				
2022-4 : Mission d'assistance pour l'acquisition foncière	29/08/2022	SYSTRA France SAS	75015	78 850.00 €
2022-6 : Travaux de restauration d'une zone humide au lieu-dit « Créac'h Levern » à Plonévez-Porzay	12/09/2022	KERIVEL TP	29790	66 441.35 €
2022-7 : Construction de talus, billons, ensemencement et travaux sur entrées de champs	24/08/2022	KERIVEL TP	29790	88 591.00€
<b>Marchés de travaux - tranche supérieure ou égale à 90 000.00 HT</b>				
NEANT				

Il est proposé au comité syndical :

- de prendre acte de la liste des marchés publics conclus pour l'année 2022, selon les montants indiqués

Le comité syndical :

- Membres présents : 8
- Pouvoirs : 1
- Votants : 9

*Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).*

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE  
Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 17 MARS 2023

Le 17 mars 2023, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 9 mars 2023.

■ **PRESENTS : 8**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 7**

Pour la CCPCAM : Laurent GUILLON, Yves LE MOIGNE

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Paul DIVANACH, Didier PLANTE

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

**Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 1**

Pour Douarnenez Communauté : Hugues TUPIN

■ **EXCUSES : 5**

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Katell CHANTREAU, Jocelyne POITVIN

**Collège des producteurs d'eau potable : 3**

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ **POUVOIR : 1**

Annie KERHASCOET, CCPCP, a donné pouvoir à Hugues TUPIN, Douarnenez Communauté

**QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s**

■ **SECRETAIRE DE SEANCE : Hugues TUPIN**

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable comptabilité-secretariat-RH de l'EPAB



## **DB N°11-2023 : ADHESION AU CAUE 29**

### **RAPPORTEUR : PRESIDENT DE L'EPAB**

**VU** l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB

**VU** la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

**CONSIDERANT** les missions de l'EPAB décrites dans ses statuts

**CONSIDERANT** la validation le 12 décembre 2022 de la candidature de l'EPAB par la Région Bretagne pour l'élaboration d'un atlas socio-culturel du Lapic, sur 2 ans (2023-2024). Ce projet d'atlas socio-culturel du Lapic vise à créer du lien entre les habitants et les usagers du bassin versant autour de l'eau. Il abordera l'eau sous des angles différents, en conférant et caractérisant une valeur patrimoniale au Lapic. Cette démarche permettra aux différents acteurs du territoire de se ré-approprier l'histoire et l'accès au Lapic, et ainsi construire l'avenir du Lapic.

Parmi les enjeux identifiés figurent le patrimoine et la culture, du fait de la présence d'anciens moulins et manoirs, de vestiges de biefs et canaux témoignant de l'usage agricole passé pour inonder et fertiliser les prairies, ...

**CONSIDERANT** les missions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), qui sont de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

**CONSIDERANT** l'intérêt partagé d'associer le CAUE du Finistère dans la démarche de l'atlas, et de bénéficier ainsi de leur expertise, de leur approche pluridisciplinaire et partenariale, ainsi que de leurs accompagnements lors des propositions d'animations collectives autour du Lapic

**CONSIDERANT** les modalités d'adhésion fixant une cotisation de 30 euros pour les « organismes » pour l'année 2023

**CONSIDERANT** l'avis favorable du bureau du comité syndical réuni le 7 mars 2023

**Il est proposé au comité syndical :**

- d'approuver l'adhésion au CAUE du Finistère pour 2023
- de valider le montant de la cotisation annuelle, fixée à 30 euros pour 2023
- de confirmer l'inscription au BP2023 des crédits nécessaires à cette dépense
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires pour cette adhésion

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 8*
- *Pouvoirs : 1*
- *Votants : 9*

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 17 MARS 2023

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ  
Le Pavillon - La Clarté  
29100 KERLAZ

Joël



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Syndicat mixte - ETB PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGT DE LA BAIE  
DE DOUARNENEZ (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20003086400025

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DOUARNENEZ

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**I – INFORMATIONS GENERALES  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
65888

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	971 891,92	G	1 017 348,29
	Section d'investissement	B	13 989,01	H	203 277,15
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	57 087,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 692,61 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>993 573,54</b>	= G+H+I+J	<b>1 277 713,01</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	178 263,53	L	1 381,46
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	178 263,53	= K+L	1 381,46
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	971 891,92	= G+I+K	1 074 435,86
	Section d'investissement	= B+D+F	199 945,15	= H+J+L	204 658,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 171 837,07	= G+H+I+J+K+L	1 279 094,47

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	1 381,46
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 381,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00



Envoyé en préfecture le 27/03/2023  
 Reçu en préfecture le 27/03/2023  
 Affiché le \_\_\_\_\_  
 ID : 029-200030864-20230317-CA\_2022-BF

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	9 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers n° 1 - 45821 (2)	167 263,53	0,00

- (1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).  
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	9 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45811	Opération pour compte de tiers n° 1 - 45821 (2)	167 263,53	0,00



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	906 016,42	489 993,15	0,00	0,00	416 023,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	496 121,99	413 912,37	0,00	0,00	82 209,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 260,00	20 409,81	0,00	0,00	850,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 423 398,41</b>	<b>924 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>499 083,08</b>
66	Charges financières	1 450,00	676,92	0,00	0,00	773,08
67	Charges exceptionnelles	34 631,30	34 631,03	0,00	0,00	0,27
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	2 999,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 462 478,71</b>	<b>959 623,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 855,43</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	11 996,36				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	12 268,64	12 268,64			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>			<b>11 996,36</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 486 743,71</b>	<b>971 891,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>514 851,79</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	900,00	1 098,12	0,00	0,00	-198,12
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 428 756,14	875 769,59	140 480,00	0,00	412 506,55
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,58	0,00	0,00	-0,58
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 57 087,57				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

Affiché le

ID : 029-200030864-20230317-CA\_2022-BF

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 689,00	2 043,11	2 000,00	645,89
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 974,00	7 574,43	9 000,00	25 399,57
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>46 663,00</b>	<b>9 617,54</b>	<b>11 000,00</b>	<b>26 045,46</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>180 000,00</b>	<b>4 371,47</b>	<b>167 263,53</b>	<b>8 365,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>226 663,00</b>	<b>13 989,01</b>	<b>178 263,53</b>	<b>34 410,46</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>226 663,00</b>	<b>13 989,01</b>	<b>178 263,53</b>	<b>34 410,46</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>7 692,61</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 812,00	3 930,54	1 381,46	5 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	536,17	0,00	-536,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 812,00</b>	<b>4 466,71</b>	<b>1 381,46</b>	<b>4 963,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 800,00	4 828,19	0,00	-28,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	10 078,61	10 078,61	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>19 278,61</b>	<b>14 906,80</b>	<b>0,00</b>	<b>4 371,81</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>180 000,00</b>	<b>171 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 365,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>210 090,61</b>	<b>191 008,51</b>	<b>1 381,46</b>	<b>17 700,64</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	11 996,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	12 268,64	12 268,64		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>		<b>11 996,36</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>234 355,61</b>	<b>203 277,15</b>	<b>1 381,46</b>	<b>29 697,00</b>





## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	489 993,15		489 993,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	413 912,37		413 912,37
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 409,81		20 409,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	676,92	0,00	676,92
67	Charges exceptionnelles	34 631,03	0,00	34 631,03
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	12 268,64	12 268,64
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>959 623,28</b>	<b>12 268,64</b>	<b>971 891,92</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 043,11	0,00	2 043,11
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	7 574,43	0,00	7 574,43
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	4 371,47	0,00	4 371,47
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>13 989,01</b>	<b>0,00</b>	<b>13 989,01</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>7 692,61</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 098,12		1 098,12
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 016 249,59		1 016 249,59
75	Autres produits de gestion courante	0,58	0,00	0,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 017 348,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 017 348,29</b>
<b>Pour information</b>				<b>57 087,57</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>57 087,57</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 828,19	0,00	4 828,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 078,61		10 078,61
13	Subventions d'investissement	3 930,54	0,00	3 930,54
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	536,17	0,00	536,17
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		12 268,64	12 268,64
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	171 635,00	0,00	171 635,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>191 008,51</b>	<b>12 268,64</b>	<b>203 277,15</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>906 016,42</b>	<b>489 993,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>416 023,27</b>
60622	Carburants	3 000,00	2 489,93	0,00	0,00	510,07
60631	Fournitures d'entretien	350,00	301,30	0,00	0,00	48,70
60632	Fournitures de petit équipement	60 196,70	56 036,59	0,00	0,00	4 160,11
60636	Vêtements de travail	1 330,00	556,28	0,00	0,00	773,72
6064	Fournitures administratives	1 775,00	1 456,60	0,00	0,00	318,40
6068	Autres matières et fournitures	500,00	173,40	0,00	0,00	326,60
611	Contrats de prestations de services	606 505,67	343 510,08	0,00	0,00	262 995,59
6132	Locations immobilières	9 837,36	9 837,36	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 240,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
61551	Entretien matériel roulant	1 050,00	1 585,19	0,00	0,00	-535,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 672,00	1 572,00	0,00	0,00	100,00
6156	Maintenance	5 268,00	4 870,82	0,00	0,00	397,18
6161	Multirisques	3 361,09	3 361,09	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	149 220,00	26 890,00	0,00	0,00	122 330,00
6182	Documentation générale et technique	1 205,00	467,36	0,00	0,00	737,64
6184	Versements à des organismes de formation	3 970,00	2 900,00	0,00	0,00	1 070,00
6226	Honoraires	5 800,00	468,00	0,00	0,00	5 332,00
6228	Divers	0,00	15,84	0,00	0,00	-15,84
6231	Annonces et insertions	1 650,00	1 010,81	0,00	0,00	639,19
6232	Fêtes et cérémonies	2 440,00	366,99	0,00	0,00	2 073,01
6233	Foires et expositions	2 130,00	0,00	0,00	0,00	2 130,00
6236	Catalogues et imprimés	18 950,00	10 065,76	0,00	0,00	8 884,24
6247	Transports collectifs	3 400,00	2 585,80	0,00	0,00	814,20
6251	Voyages et déplacements	1 580,00	1 298,23	0,00	0,00	281,77
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	4 705,00	1 728,24	0,00	0,00	2 976,76
6262	Frais de télécommunications	5 304,60	6 239,29	0,00	0,00	-934,69
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 540,00	1 490,00	0,00	0,00	50,00
6288	Autres services extérieurs	5 100,00	5 015,19	0,00	0,00	84,81
63512	Taxes foncières	350,00	225,00	0,00	0,00	125,00
63513	Autres impôts locaux	236,00	236,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>496 121,99</b>	<b>413 912,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 209,62</b>
6218	Autre personnel extérieur	3 050,00	1 665,30	0,00	0,00	1 384,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	319,72	263,02	0,00	0,00	56,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 680,32	5 472,91	0,00	0,00	1 207,41
6411	Personnel titulaire	105 613,36	103 905,50	0,00	0,00	1 707,86
6413	Personnel non titulaire	233 525,58	178 024,27	0,00	0,00	55 501,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	85 071,99	67 883,65	0,00	0,00	17 188,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 038,37	34 456,48	0,00	0,00	2 581,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 458,62	7 193,73	0,00	0,00	2 264,89
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 327,00	11 327,24	0,00	0,00	-0,24
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 756,00	1 766,67	0,00	0,00	989,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 281,03	1 053,60	0,00	0,00	227,43
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	900,00	0,00	0,00	-900,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>21 260,00</b>	<b>20 409,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>850,19</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
6531	Indemnités	18 400,00	18 326,16	0,00	0,00	73,84
6532	Frais de mission	2 000,00	1 251,64	0,00	0,00	748,36
6533	Cotisations de retraite	780,00	779,24	0,00	0,00	0,76
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	2,77	0,00	0,00	-2,77
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 423 398,41</b>	<b>924 315,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>499 083,08</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 450,00</b>	<b>676,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>773,08</b>
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 200,00	389,42	0,00	0,00	810,58
6688	Autres	250,00	287,50	0,00	0,00	-37,50
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>34 631,30</b>	<b>34 631,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	34 631,30	34 631,03	0,00	0,00	0,27
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>2 999,00</b>				



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restes à employer)			
			Mandats émis	Charg rattachées	Restes à transférer au 31/12	Crédits annulés
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 462 478,71</b>	<b>959 623,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>502 855,43</b>
023	Virement à la section d'investissement	11 996,36	0,00			11 996,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	12 268,64	12 268,64			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	12 268,64	12 268,64			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>			<b>11 996,36</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>			<b>11 996,36</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 486 743,71</b>	<b>971 891,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>514 851,79</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	900,00	1 098,12	0,00	0,00	-198,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	198,12	0,00	0,00	-198,12
6459	Rembours charges SS et prévoyance	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 428 756,14	875 769,59	140 480,00	0,00	412 506,55
74718	Autres participations Etat	11 720,00	26 749,05	0,00	0,00	-15 029,05
7472	Participat° Régions	105 788,76	30 967,32	22 000,00	0,00	52 821,44
7473	Participat° Départements	48 070,00	30 043,69	9 480,00	0,00	8 546,31
74748	Participat° Autres communes	3 164,38	3 762,00	0,00	0,00	-597,62
74758	Participat° Autres groupements	381 207,17	280 426,77	0,00	0,00	100 780,40
7477	Participat° Budget communautaire et FS	150 000,00	99 505,87	0,00	0,00	50 494,13
7478	Participat° Autres organismes	663 727,43	403 636,49	109 000,00	0,00	151 090,94
7488	Autres attributions et participations	65 078,40	678,40	0,00	0,00	64 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,58	0,00	0,00	-0,58
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,58	0,00	0,00	-0,58
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 429 656,14</b>	<b>876 868,29</b>	<b>140 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 307,85</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		57 087,57				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.





## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 689,00	2 043,11	2 000,00	645,89
2051	Concessions, droits similaires	4 689,00	2 043,11	2 000,00	645,89
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	41 974,00	7 574,43	9 000,00	25 399,57
2111	Terrains nus	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 854,00	6 514,33	9 000,00	5 339,67
2184	Mobilier	2 811,00	1 060,10	0,00	1 750,90
2188	Autres immobilisations corporelles	809,00	0,00	0,00	809,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>46 663,00</b>	<b>9 617,54</b>	<b>11 000,00</b>	<b>26 045,46</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45811	45821 (3)	180 000,00	4 371,47	167 263,53	8 365,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>180 000,00</b>	<b>4 371,47</b>	<b>167 263,53</b>	<b>8 365,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>226 663,00</b>	<b>13 989,01</b>	<b>178 263,53</b>	<b>34 410,46</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>226 663,00</b>	<b>13 989,01</b>	<b>178 263,53</b>	<b>34 410,46</b>
<b>Pour information</b>		<b>7 692,61</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 812,00	3 930,54	1 381,46	5 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 312,00	3 930,54	1 381,46	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	536,17	0,00	-536,17
2111	Terrains nus	0,00	536,17	0,00	-536,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 812,00</b>	<b>4 466,71</b>	<b>1 381,46</b>	<b>4 963,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 878,61	14 906,80	0,00	-28,19
10222	FCTVA	4 800,00	4 828,19	0,00	-28,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 078,61	10 078,61	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
1387	Subv non transf. Budget communautaire FS	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>19 278,61</b>	<b>14 906,80</b>	<b>0,00</b>	<b>4 371,81</b>
45821	45821 (2)	180 000,00	171 635,00	0,00	8 365,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>180 000,00</b>	<b>171 635,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 365,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>210 090,61</b>	<b>191 008,51</b>	<b>1 381,46</b>	<b>17 700,64</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 996,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	12 268,64	12 268,64		0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 904,40	1 904,40		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 242,91	1 242,91		0,00
28182	Matériel de transport	3 293,38	3 293,38		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 532,43	4 532,43		0,00
28184	Mobilier	1 295,52	1 295,52		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>		<b>11 996,36</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>		<b>11 996,36</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>234 355,61</b>	<b>203 277,15</b>	<b>1 381,46</b>	<b>29 697,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Affiché le

ID : 029-200030864-20230317-CA\_2022-BF

### III – VOTE DU BUDGET

#### DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	178 263,53	7 692,61	185 956,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>33 465,00</b>	<b>III 17 096,83</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>9 200,00</b>	<b>4 828,19</b>
10222	FCTVA	4 800,00	4 828,19
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	4 400,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>24 265,00</b>	<b>12 268,64</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 904,40	1 904,40
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 242,91	1 242,91
28182	Matériel de transport	3 293,38	3 293,38
28183	Matériel de bureau et informatique	4 532,43	4 532,43
28184	Mobilier	1 295,52	1 295,52
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 996,36	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>17 096,83</b>	<b>1 381,46</b>	<b>0,00</b>	<b>10 078,61</b>	<b>28 556,90</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>185 956,14</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>28 556,90</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>-157 399,24</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

IV

B1.5

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>